

Nous n'avons pas besoin d'un mécanisme bureaucratique pour faire connaître nos vues aux ministres. Il nous faut un accès direct. Je ne tiens pas à ce qu'il y ait un intermédiaire entre un ministre et moi et je suis certain que tous les députés partagent mon avis. Nous sommes ici pour faire quelque chose. Nous sommes constamment confrontés à cette question de représentations personnelle et collective. Je pense qu'il devrait être clairement précisé, monsieur le Président, que lorsque nous disons «gestion et services aux députés»—ce titre peut porter à confusion les gens pouvant croire que les députés se servent de ce comité pour se servir eux-mêmes, ce qui est évidemment absolument inexact—que les députés sont là pour améliorer les services mis à la disposition des députés du Parlement canadien, pour améliorer leurs conditions de travail, leur assurer le personnel de soutien nécessaire pour mieux accomplir leurs tâches.

Le député de Dauphin-Swan River (M. Lewycky) a, me semble-t-il, rappelé l'existence du système parlementaire britannique et mentionné que ses principes et sa méthode de fonctionnement étaient supérieurs. Cependant, je voudrais signaler que ce n'est sûrement pas le cas en ce qui concerne le simple député britannique. Je suis entré dans le bureau d'un député britannique et je puis vous dire qu'il n'était même pas aussi grand que celui que j'occupe ici, dans notre édifice, lequel ne peut certes pas être considéré comme grand selon les normes courantes. Quatre députés et deux secrétaires travaillaient dans ce bureau. S'il y eut jamais un milieu idéal pour les discussions domestiques, monsieur le Président, c'était bien celui-là. Chaque député devait venir au bureau pour voir si la chaise du coin était libre de sorte qu'il puisse s'y asseoir et travailler avec l'une des secrétaires.

• (1700)

Comme vous le savez, monsieur le Président, le Parlement britannique programme bien son temps. Lorsqu'il y a un débat, tant de députés peuvent prendre la parole pendant tant de minutes chacun. Afin d'économiser l'espace dans le bureau, le petit téléviseur est suspendu au plafond, dans un coin, de sorte que pas un seul pouce carré n'est perdu. De temps à autre, on y diffuse le nombre de minutes restant dans le débat et le nombre de minutes restant à chaque intervenant. De cette façon, ils savent quand le débat tire à sa fin. Ces gens-là ont beaucoup de choses intéressantes de ce genre. Le député de Dauphin-Swan River (M. Lewycky) m'a dit que le député de York-Est (M. Collenette) avait aussi parlé du système parlementaire britannique.

Certes, la situation s'est améliorée ici depuis que j'ai été élu à la Chambre pour la première fois. J'ai parlé des bureaux de circonscription. Il y a aussi la question du matériel pour nos propres bureaux et de l'espace dont nous disposons. Lorsque quelques-uns d'entre nous avons été élus ici pour la première fois, si nous voulions avoir une conversation de nature confidentielle avec un électeur ou un groupe d'électeurs, ou encore un entretien privé avec d'autres députés, la secrétaire devait soit aller prendre un café à la cafétéria, soit aller faire un tour aux toilettes, ou ailleurs encore, car nous ne disposions que d'un petit bureau.

Une autre différence que je tiens à signaler entre notre système et le système britannique, c'est qu'en Amérique du Nord, en général, soit ici et aux États-Unis, nous recevons beaucoup

plus de lettres et d'appels téléphoniques que les députés britanniques. Si nous voulons vraiment comparer les trois systèmes, il nous faut comparer la charge réelle de travail. Il est important que nous, députés, ayons de bons collaborateurs que nous puissions faire travailler dans nos bureaux. Cela veut dire que nous devons pouvoir leur offrir des conditions de travail et une rémunération pour le moins convenables. Si nous ne pouvons avoir des gens compétents pour régler les problèmes qui se posent dans nos bureaux et pour s'occuper des affaires courantes, nous allons nous retrouver avec de tels soucis administratifs que nous ne serons plus en mesure de jouer notre rôle de législateurs. Lorsque cela se produit, il ne reste plus qu'un seul groupe pour légiférer, le comité exécutif du gouvernement, soit le cabinet.

Monsieur le Président, je crois que dans toutes les démocraties, il faut être en mesure de libérer les représentants du peuple pour leur permettre d'étudier les projets de loi, de proposer des projets de loi et des améliorations à des mesures législatives et d'en discuter intelligemment avec leurs électeurs. C'est notre rôle. Par ailleurs, nous devons nous occuper de nos électeurs parce que c'est pour cette raison que nous sommes ici. Nous pouvons le faire si nous sommes de bons administrateurs en tant que députés, mais nous ne pouvons pas être de bons administrateurs si nous n'avons pas le personnel, le matériel et les techniques nécessaires pour travailler.

Monsieur le Président, les personnes qui viennent à la Chambre des communes sont là parce que d'une façon ou d'une autre—de bien des façons en fait—ce sont déjà des chefs de file dans leur collectivité. Elles jouissent déjà du respect d'un grand nombre de personnes dans leur collectivité. Par conséquent, pourquoi n'aurions-nous pas des représentants exécutifs à la commission de l'économie interne. Il faudrait que la Chambre des communes soit bien représentée pour représenter les députés de tous les partis qui savent ce dont tous les députés ont besoin et qui font preuve d'autant de dévouement que lorsqu'ils assistent aux réunions du comité de la gestion et des services aux députés.

Je vais en rester là, monsieur le Président. Cela a été long, on a commencé par protester individuellement, puis un premier petit groupe s'est réuni pour essayer de faire financer les bureaux de circonscription. Nous avons eu l'assez bon rapport préparé par le comité de la gestion et des services aux députés avec les représentants de la commission de la régie interne. Il fallait que les députés puissent donner continuellement leur avis aux commissaires et il fallait réformer le système des commissaires parce que nous avons à l'heure actuelle des dispositions pour les déplacements que nous n'aurions pas si nous n'avions pas eu l'occasion de les préconiser. Je vais m'asseoir, monsieur le Président, car je sais qu'un autre député désire parler.

**M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester):** Monsieur le Président, comme je n'ai que quelques minutes je voudrais d'abord féliciter le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), le parrain du projet de loi. J'ai eu le privilège de présider le comité de la gestion et des services aux députés pendant presque huit ans, et je pense, contrairement à l'avis du député de York-Est (M. Collenette) qui ne semble pas être au courant du travail du comité, que ce dernier a grandement contribué à améliorer les conditions de travail des simples députés à la fois sur la colline du Parlement et aussi dans leur circonscription. Je rappelle également qu'en maintes occasions le comité a